

Image not found or type unknown



## **mise en évidence de l'existence de comptes**

Par **jo1256**, le **18/01/2011** à **14:00**

Bonjour,

A l'issu de mon divorce, un notaire va être nommé pour la liquidation des biens.

Comment puis-je mettre en évidence la possession par mon épouse de comptes de style codevi ou livret A puisque tous les comptes en services durant la période allant de la date de l'ordonnance de non conciliation au prononcé du divorce doivent être pris en compte si j'ai bien compris.

merci